|  |  |
| --- | --- |
| **ACADÉMIE DE POITIERS**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE COMMERCIAL**Épreuve de contrôle :**  **Sujet N° 2** | Session : **Juillet 2015**Date : **mercredi 8 juillet 2015** |

**Le temps s'écoule lentement sur le piquet de grève d'Itron**

Le blocage du site de Chasseneuil s’est poursuivi tout le week-end. Les témoignages et les gestes de solidarité permettent aux grévistes de garder la foi.

Le soleil est radieux, les mines sont maussades. Certains jouent au palet, d'autres sont assis autour de la table de camping sous un pauvre parasol.

Depuis mercredi, ils se relayent à l'entrée de l'usine Itron de Chasseneuil. Ce dimanche, ils sont une poignée, unis comme les doigts de la main. Bruno, François, Yannick et les autres sont sur leurs gardes. (…) Les grévistes se veulent déterminés mais aussi responsables. «On n'empêche personne de circuler ou d'aller travailler. On encourage même certains de nos collègues à terminer les projets cruciaux pour l'entreprise. Car nous voulons croire en l'avenir industriel de ce site. Il existe. »

Ils se succèdent par groupes dans une litanie de quarts : 6 h - 13 h, 13 h - 18 h, 22 h - 2 h et 2 h - 6 h. « Celui-là, c'est le plus dur. C'est long. » Ils tiennent l'espoir chevillé aux corps et accroché au cœur « de sauver un maximum d'emplois et de voir la direction reculer ».

Les témoignages de solidarité sont précieux. « Ici tout le monde nous soutient. Les gens qui passent devant l'entrée ont toujours un geste ou un mot pour nous. Même les chauffeurs de bus. Certaines personnes nous donnent spontanément de l'argent. Cela, nous aide à tenir. Et pas seulement financièrement. Et puis il y a les commerçants. Le boulanger, le boucher. Avec ce qu'il nous a donné, on a eu de la viande pour cent personnes pendant 1 jour et demi… Les gars des Fonderies sont eux aussi venus de Châtellerault nous encourager. »

L'après-midi avance, le changement de quart se profile à l'horizon inondé de soleil. « On serait mieux chez nous… Ou au boulot plutôt ! »

**Les négociations en présence du médiateur**

Ce lundi 10 mai va se jouer un nouvel épisode important du conflit social ouvert le 15 janvier avec l'annonce par la direction de 137 suppressions de postes dont 124 (ramenées depuis à 109) sur le site de Chasseneuil.

Ce matin se tiendra un comité central d'entreprise au siège d'Itron à Issy-les-Moulineaux.

Cet après-midi sera consacré aux négociations. Elles se tiendront, toujours dans les Hauts-de-Seine en présence du médiateur tourangeau Yvon Charrier, nommé jeudi par le juge des référés du tribunal de Poitiers.

Ce soir, un vote des salariés du site pourrait être organisé à Chasseneuil pour décider des suites du mouvement. Jusque-là, le blocage de l'usine se poursuit.

Source : La Nouvelle République, 11 mai 2015

Auteur : Loïc Lejay

Loïc Lejay

***Après avoir pris connaissance du document, répondez aux questions suivantes :***

1. Quelle est la source du document ?
2. Quelle est l’entreprise concernée ?
3. Qu’est-ce qu’une grève ?
4. Quelles sont les revendications des salariés?
5. A quoi sert un médiateur ?
6. Quels sont les autres moyens de sortir d’un conflit collectif ?
7. Une grève est-elle règlementée ?

CORRECTION

1. Quel est la source du document ? La Nouvelle République du 11 mai 2015
2. Quelle est l’entreprise concernée ? Itron, à Chasseneuil-du-Poitou
3. Qu’est-ce qu’une grève ? Interruption volontaire des salariés de leur activité professionnelle.
4. Pourquoi des salariés se relayent-ils à l’entrée de l’usine ? Pour protester contre la suppression de 137 postes dont 124 sur le site de Chasseneuil.
5. A quoi sert un médiateur ? A trouver une solution à l’amiable entre la direction et les salariés.
6. Quels sont les autres moyens de sortir d’un conflit collectif ? La conciliation : l’arrangement amiable auquel parviennent des personnes en conflit, au besoin avec l’aide d’un tiers. Il s’agit d’un **mode alternatif, rapide et gratuit de règlement des litiges** dont la nature ne nécessite pas l’engagement d’une procédure judiciaire.
	1. Arbitrage : L’arbitrage désigne une justice privée et payante, chargée de trancher les litiges qui lui sont soumis par les parties dans le respect des principes du droit. Il n’est possible d’y avoir recours que dans certaines conditions.
	2. La médiation constitue un mode de règlement des litiges très proche de la conciliation. Elle consiste dans le recours payant à un tiers, généralement désigné par un juge, afin de conduire activement des parties en conflit à adopter un compromis.
7. Une grève est-elle règlementée ? Préavis de grève à déposer auprès de la Direction 24h avant.